

# Ville de Malakoff

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 18 juin 2024

**Objet : Affectation des résultats de la gestion 2023 - Budget annexe de la résidence Laforest**

Nombre de membres composant le conseil : 17		N° 2024_44
En exercice:	17	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	10	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	1	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	6	

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit juin à 18 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. BA Saliou.

### **Etaient présents :**

M. Michel AOUAD - M. René ASSIBAT - M. Saliou BA - M. Habib BEJAOUI -  
Mme Annick BELLESSORT - Mme Jocelyne BOYAVAL - Mme Sylvie LEBRET -  
Mme Julie MURET - M. Gilbert NEXON - Mme Carole SOURIGUES

### **Avaient donné mandat :**

Mme Monique ZANATTA à Mme Carole SOURIGUES

### **Etaient excusés :**

Mme Fatiha ALAUDAT - Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Eva DIAW - M. Roland NAGEOTTE - Mme Charlotte RAULT - M. Martin VERNANT

Secrétaire de séance : M. AOUAD en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 18 juin 2024**

**Registre des délibérations**  
**Délibération n° 2024\_44**

Service : Résidences Autonomie / Domaine : 7.1.2

**Objet : Affectation des résultats de la gestion 2023 - Budget annexe de la résidence Laforest**

**Le conseil d'administration,**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu le résultat de la section de fonctionnement qui s'élève à + 36 423,75 €

Vu le résultat de la section d'investissement qui s'élève à + 58 715,16 €,

Vu le compte administratif du budget de la résidence Laforest pour l'exercice 2023,

**Après en avoir délibéré,**

**Article unique : AFFECTE** le résultat de l'exercice 2023 de la manière suivante :

Affectation sur l'exercice 2024 :

Résultats de fonctionnement reporté Chapitre 002 ( Recette)	36 423,75 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté Chapitre 001 (Recette)	58 715,16 €

**Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 11 voix pour.**

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

Jacqueline BELHOMME  
Présidente du CCAS

\*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 20/06/2024  
ID : 092-269200432-20240620-2024\_44-DE

